

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

ORIGINAL

SPE

DECRET N° 34/336 du 6.4.80/UMNG. SG. DPAAD. J.

Portant titularisation et nomination des
Assistants Stagiaires en service à
l'Université Marien NGOUABI.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS /

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Uni-
versité de Brazzaville ;

Vu l'ordonnance n° 09/74 du 14/5/74 portant modification de l'ordon-
nance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de
Brazzaville ;

RECT.UMNG.

Vu l'ordonnance n° 34/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du
nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel
de l'Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret n° 81/675 du 29 Septembre 1961 modifiant le Décret
n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Uni-
versité Marien NGOUABI ;

DGTFF

Vu le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des trai-
tements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de
l'Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

../...

- VU le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif n° 81/016 du 26 Décembre 1981 modifiant le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 83/340 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 83/319 du 30-Avril-1983 portant intégration dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nomination de Messieurs OUMBA Jean Maurille, MBEDI René, MIYOUNA Ludovic en qualité d'Assistants Stagiaires
VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
VU le Décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administratives et reclassements ;
VU le Décret n° 62/130/IF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Décret n° 63/81/FP-BE du 19 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
VU l'Arrêté n° 2067/F du 21 Juin 1968 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D E C R E T :

Article 1er : Les Assistants Stagiaires de 1ère classe dont les noms et prénoms suivent, en service à l'Université Marien NGOUABI sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade, Indice 1240 comme suit :

III	- OUMBA	Jean Maurille	F/c du 16 Janvier	1983
	- MBEDI	René	F/c du 28 Novembre	1982
	- MIYOUNA	Ludovic	F/c du 16 Novembre	1982

.../...

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 6 Avril 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale

Ministre des Finances

Antoine NDINGA-OBA.-

SETOUMBA- LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS

PM/CAB	1
SGCM/BC	1
JORPC	1
SGFP	5
MEN	2
DAAF	4
UMNG	20
Intéressés	5

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-